

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq du mois de mars, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 26 février 2021, s'est réuni en séance ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS. Dans le cadre de la crise sanitaire, cette séance s'est tenue sans public.

Etaient absents : Monsieur Florian FRACHET, Madame Véronique PASQUEREAU (excusée avec pouvoir à Mme LEBRIEZ).

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2020, après correction d'une « coquille », page 4 : il fallait lire « une cotisation de 15 € / agent / mois et non 15 € / agent / an ».

ORDRE DU JOUR

1 / Rentrée scolaire 2021-2022 : nouveaux rythmes scolaires

Depuis l'an dernier les parents d'élèves du RPI la Porcherie/Meilhards sollicitent le passage aux 4 jours ; Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que le conseil d'école du 25/02/2021 a validé cette proposition ainsi que la municipalité de La Porcherie.

Monsieur le maire propose donc le passage aux 4 jours à la rentrée de septembre 2021 et indique que les nouveaux horaires devront être étudiés par le service des transports de la Région Nouvelle-Aquitaine afin d'être adoptés.

Monsieur le maire tiendra informé les familles lorsqu'il aura plus d'éléments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le passage aux 4 jours avec 4 voix contre.

2 / Modification des statuts de la FDEE 19

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a adopté de nouveaux statuts. Afin que ceux-ci soient validés, la commune doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3 / Travaux supplémentaires : chemin piétonnier de l'étang communal

1-Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un avenant doit être voté concernant le marché public « création d'un chemin piétonnier autour de l'étang communal de Meilhards » sur le LOT 1 : CHEMIN PIETONNIER EN BOIS SUR PILOTIS avec l'entreprise SATPA de REILHAC.

L'objet de l'avenant concerne un changement de technique de réalisation sur le cheminement initialement prévu. Il est proposé de choisir une technique sans appui au sol comme le platelage bois sur pilotis en rajoutant un garde-corps côté étang.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 52 200.00 €
- Montant TTC : 62 400.00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 36 140.00 €
- Montant TTC : 43 368.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 69.5

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 88 140.00 €
- Montant TTC : 105 768.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à 14 voix POUR :

- ACCEPTE l'avenant pour travaux supplémentaires sur le marché « création d'un chemin piétonnier autour de l'étang communal de Meilhards » pour le Lot 1 avec l'entreprise SATPA.
- ACCEPTE le nouveau montant de l'avenant du Lot 1 :
 - Montant HT : 36 140.00 €
 - Montant TTC : 43 368.00 €
- ACCEPTE le nouveau montant du marché public du Lot 1 :
 - Montant HT : 88 140.00 €
 - Montant TTC : 105 768.00 €

2-Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant doit être voté concernant le marché public « création d'un chemin piétonnier autour de l'étang communal de Meilhards » sur le LOT 3 : PASSERELLE TRAVERSANTE avec l'entreprise SATPA de REILHAC.

L'objet de l'avenant s'explique suite à la modification de l'implantation du cheminement en bordure (Lot 1) : il est donc nécessaire de prolonger la passerelle traversante de 30 mètres supplémentaires.

venant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 27 850.00 €
- Montant TTC : 33 420.00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 8 400.00 €
- Montant TTC : 10 080.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 30

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 36 250.00 €
- Montant TTC : 43 500.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à 14 voix POUR :

- ACCEPTE l'avenant pour travaux supplémentaires sur le marché « *création d'un chemin piétonnier autour de l'étang communal de Meilhards* » pour le Lot 3 avec l'entreprise SATPA.
- ACCEPTE le nouveau montant de l'avenant du Lot 3 :
 - Montant HT : 8 400.00 €
 - Montant TTC : 10 080.00 €
- ACCEPTE le nouveau montant du marché public du Lot 3 :
 - Montant HT : 36 250.00 €
 - Montant TTC : 43 500.00 €

Monsieur le Maire rappelle que le coût des travaux de ce chemin piétonnier avec le Lot 2 inclus est de 150 000 € HT avec une subvention DETR de 45 000 € et une subvention CD19 de 50 000 €.

4 / Demande de subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires (DETR)

Monsieur le maire présente la première tranche du programme du « projet d'aménagement touristique de l'étang de la Besse » pour 2021.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par CTI19.

Le montant de cette première tranche des travaux a été estimé par CTI19 à la somme totale de 130 000 € HT (156 000 € TTC) pour les aménagements suivants :

- Aménagements d'un espace camping-cars (30 500 € HT)
- Aménagement d'un parking (33 000 € HT)
- Aménagement d'un terrain de pétanque (43 200 € HT)
- Bâtiment-accueil -Terrasse – étude préliminaire (8 000 € HT)

Les dépenses diverses et imprévues et les frais d'honoraires sont estimées à la somme de 15 300 € HT.

Vu les aides du Conseil Départemental (dépenses plafonnées à 26 000 € - taux 20 %), de l'Etat dans le cadre de la DETR au titre des projets structurants (39 000 € - taux pivot 30 %) et de la Région (26 000 € - taux 20 %), il est proposé de valider ce projet et de fixer le plan de financement et les modalités de réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix POUR :

- Décide de réaliser les travaux de la première tranche du programme du « projet d'aménagement touristique de l'étang de la Besse » pour 2021 à savoir :
 - Aménagements d'un espace camping-cars (30 500 € HT)
 - Aménagement d'un parking (33 000 € HT)
 - Aménagement d'un terrain de pétanque (43 200 €)
 - Bâtiment-accueil -Terrasse – étude préliminaire (8 000 €)

Les frais divers et d'honoraires sont estimés à 15 300 € HT.

- Décide de retenir l'offre de CTI19 pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération
- Sollicite des aides auprès du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre du Contrat de Contractualisation 2021-2023, de l'Etat dans le cadre de la DETR au titre des projets structurants et de la Région au titre du Tourisme
- Approuve le plan de financement suivant :
 - Travaux 1ère tranche 2021: 114 700 € HT
 - Frais divers dont Maîtrise d'œuvre : 15 300 € HT
 - Montant total prévisionnel : 130 000 € HT (156 000 € TTC)
 - DETR sollicitée au titre des projets structurants pour un montant de travaux de 130 000 € HT détaillé ci-dessus et en tenant compte du taux pivot de 30% = 39 000 €
 - Aide du Conseil Départemental au titre du contrat de contractualisation pour un montant de travaux de 130 000 € HT détaillé ci-dessus et en tenant compte du taux de 20% = 26 000 €
 - Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du Tourisme pour un montant de travaux de 130 000 € HT détaillé ci-dessus et en tenant compte du taux de 20% = 26 000 €
 - Montant TTC restant à la charge de la commune : 156 000 – 39 000 – 26 000 – 26 000 = 65 000 €
- Fixe l'échéancier des travaux comme suit : début des travaux au 3eme semestre 2021

6 / Achat d'enseignes pour les commerces communaux

Suite à la dernière réunion, Monsieur le Maire n'a reçu qu'une proposition de l'entreprise C1sign, basée à Saint-Mexant, seule société agréée au niveau européen pour l'éclairage des enseignes. Le devis s'élève à 6 145 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cet achat, avec 1 abstention.

7 / RGPD : mise en conformité pour les collectivités

Monsieur le Maire explique que le Règlement Général sur les Protections des Données (RGPD) concerne désormais aussi les collectivités territoriales, dont les mairies qui doivent s'y conformer.

Pour cette mise en conformité réglementaire, la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche a proposé aux communes membres la société SAS GAIA, implantée à Brive.

Le contrat de mission portant désignation d'un délégué à la protection des données a une durée de 4 ans.

Pour notre commune la mise en place de la conformité RGPD s'élève à 650 € HT (la première année seulement) et 325 € HT/an, pour le suivi, l'assistance et le contrôle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

8 / Enquêtes publiques 2017 : avenant

Des dossiers d'aliénation ou de changement d'assiette de voirie ont été validés par les enquêtes publiques de 2017 et déjà reçus l'approbation du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que pour le bon fonctionnement de l'urbanisme, il faut régulariser ces dossiers chez le notaire et, de ce fait, voter les transactions financières (achat/vente).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

9 / Dénomination des voies : avenant

Monsieur le Maire fait remarquer que l'ancienne salle polyvalente apparaît toujours sur le cadastre. L'emplacement, transformée aujourd'hui en aire d'accueil camping-cars, doit être modifiée. Il convient donc de le passer du « domaine privé » de la commune au « domaine public » de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Par ailleurs, il convient de créer une nouvelle voie pour le passage de la fibre sous le nom de « chemin des Renardières » allant de La Bafferie jusqu'aux Renardières.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10 / Atelier de distillation : changement d'adresse

Sur demande de Monsieur le Maire, le Service des Douanes a validé le nouvel emplacement de l'atelier public sur la Zone Artisanale.

L'atelier devrait être fonctionnel au 1^{er} avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

11 / Questions diverses

*** Information**

Monsieur le Maire tient à préciser que Monsieur Régis Rosier, titulaire d'un SIRET, a effectué de l'élagage cet automne pour la commune (taillage d'arbres dans le bourg).

* 1^{er} mai

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa volonté d'organiser la foire du 1^{er} mai malgré le contexte sanitaire. Une demande va être transmise à la Préfecture.

* Remplacement

Monsieur le Maire indique que suite à l'arrêt maladie de Mme Trullard et suite à l'annonce de la mairie, Mesdames Négrerie et Ledoux se sont proposées. Elles ont été retenues pour cette mission temporaire.

* Aménagement salle polyvalente

Monsieur le Maire indique que lors de mariage des tables rondes sont fréquemment demandées. Il a donc pris l'initiative, avec Madame Lebriez, de commander un lot de 12 tables avec chariot pour un montant de 1 650 € HT.

* Vaccination

Monsieur le Maire précise que depuis le 2 mars la liste des personnes qui peuvent se faire vacciner a changé : la vaccination concerne désormais l'ensemble des personnes de 75 ans et plus quel que soit leur lieu de vie ; les résidents en Ehpad, en résidences autonomie et résidences services ; les personnes vulnérables à très haut risque (patients souffrant de cancers, dialysés, transplantés...) ; les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, hébergées en maisons d'accueil et foyers d'accueil médicalisés ; les personnes de 50 à 74 ans souffrant d'une ou plusieurs comorbidités... Mais aussi les professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social. Il y a 16 lieux dédiés pour se faire vacciner en Corrèze dont un à Uzerche (Moderna) qui ouvrira le 8/03. Les généralistes ont commencé à vacciner dans leurs cabinets et les pharmaciens se préparent à faire de même dans leurs officines.

Pour prendre rendez-vous dans un de ces centres, plusieurs solutions sont possibles : soit via le site internet de Doctolib.fr, soit en appelant le numéro départemental **0.800.19.00.19 pour les rendez-vous dans les salles communales, ou en contactant le **05.55.08.75.20** pour les centres hospitaliers.**

En revanche, si c'est votre médecin généraliste qui vous vaccine, il faut attendre son appel.

* Chiens errants

Bien souvent, il ne s'agit pas de chiens errants à proprement parler mais de chiens sortant de maisons non ou mal clôturées. Un rappel concernant la non divagation de chiens sera effectué sur l'Internet de la commune.

* Remerciements

- de la famille BOUILLAGUET suite au décès de Monsieur Robert BOUILLAGUET
- de la famille SARRAUDIE suite au décès de Madame Marie-Louise MONTEIL
- de la famille DUFAURE suite au décès de Madame Simone DUFAURE,
- de Mr et Mme LEBRIEZ suite au décès de la maman d'Yvon Lebriez,

- de Mr et Mme SARCOU pour les masques et le colis de Noël,
- de Mr PROTHEROE pour le colis de Noël,
- de Mr et Mme BEAUGEOIS pour le colis de Noël,
- de Mr et Mme DAUDE pour le colis de Noël,
- des enfants de Mme MONTEIL pour le colis de Noël

- de l'association VMEH de Chamberet pour la subvention allouée
- du secrétaire général de la Préfecture de Corrèze suite à l'accueil réservé par la commune lors de sa venue lui ayant permis la découverte de notre charmant village.

- Plusieurs courriers reçus pour les vœux et de nombreuses félicitations d'usagers pour le nouveau site Internet et l'application Intramuros.

*** Date du prochain conseil**

Le prochain conseil municipal consacré au vote du budget 2021 aura lieu le mardi 13 avril prochain à partir de 10 heures.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures.